



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 72/10

Objet

Adoption d'une convention pour mise disposition des terrains RFF, pour la réalisation d'un parking gratuit en Quartier gare de Dole

Secrétaire de séance

Jean HUBERT

Rapporteur

Gérard FUMEY

Conseil Communautaire
24 juin 2010
Tavaux – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 82
Date de la convocation : 14 juin 2010
Date de publication : 12 juillet 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigny, D. Michaud suppléé par G. Laurent, G. Michaud suppléé par H. Millot, P. Blanchet suppléé par B. Robe, JF. Louvrier, P. Monnet suppléé par J. Boissons, A. Albertini, J. Chevriaux suppléé par MR Guibelin, M. Giniès, C. Gras suppléé par F. Sion, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, , G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, C. Quillet, C. Creuze, P. Epinat, JB Gagnoux, P. Genestier, A. Hamdaoui, R. Manière, P. Nasom, , C. Parent, M. Perrin, J. Petit, D. Sciquot-Berodier, JC Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, , B. Javourez, L. Bougaud, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, P. Jacquot suppléé par J. Verdelet, A. Alonzo, , B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Maréchal, J. Hubert, JC Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, JM. Daubigny, A. Jordan, D. Rauch, M. Hoffmann, JF Dumont, P. Bouvret-Maire, R. Belalia, F. David

Délégués absents ayant donné procuration : G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, JM. Diètre à JC. Lambert, R. Curly à JF. Dumont, J. Lombard à L. Bougaud, M. Richard à G. Maréchal, J. Drouhain à D. Rauch, P. Guibelin à D. Barbagelata, D. Clerc à G. Fumey, J. Rosat à P. Genestier, N. Abdelli à D. Sciquot-Bérodier, D. Chevalier à B. Chevaux, S. Laroche à G. Card, C. Petiot à A. Alonzo

Délégués absents non suppléés et non représentés: C. Di Caro, G. Barbier, JP. Fichère, K. Mezerai, A. Courderot, G. Ginet, D. Ecarnot, P. Sautrey, M. Louvrier, M. Rigoulet, I. Nouvellon, T. Mader, J. Thurel

Dans le cadre de la création d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), le principe de réalisation d'un parking, préfiguration au programme global du pôle à Dole, devra permettre :

- d'une part d'assurer au plus vite, le délestage du stationnement actuel saturé côté sud (Bâtiment-Voyageurs) et d'optimiser le stationnement pour tous les abonnés SNCF, en particulier les usagers des TER, qui représentent plus de 70% des fréquentations ;
- d'autre part d'anticiper les contraintes occasionnées par les travaux à court ou moyen terme.

L'emplacement retenu est, sans conteste l'emplacement le plus évident de par sa configuration. Situé au Nord des voies avec une entrée existante par la rue Claude Lombard et un accès direct aux quais par le passage souterrain.

L'emprise nécessaire porte sur des terrains appartenant à Réseau Ferré de France (RFF) sous le n° 36p de la Section AV, lieu-dit BAS DE PERRIERES.

L'ensemble représente environ 9000m2 de terrain nu.

L'ensemble des partenaires associés au PEM, s'accordent sur la pertinence d'un parking à cet emplacement.

La réalisation d'un parking gratuit correspond aux objectifs partagés sur la réalisation d'un PEM avec des équipements adaptés.

Dans le cadre de la programmation du PEM, RFF accepte la mise à disposition d'une partie de ces terrains pour un usage non lucratif.

Il est donc proposé de bien vouloir autoriser monsieur le Président à signer une Convention d'occupation d'un immeuble non bâti dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France.

Cette convention permettra à la Communauté d'Agglomération de disposer du terrain pour une durée de 10 ans, renouvelable par demande expresse.

La Communauté payera à la commune les frais de mise à disposant, soit 165€ HT annuel dont 15€ d'impôts.

Considérant la délibération en date du 14 Décembre 2009, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce la compétence facultative en matière de création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Considérant la délibération en date du 29 janvier 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé le principe de création d'un Pôle d'Échanges Multimodal sur le quartier Gare à Dole et a autorisé le Président à lancer une étude programmation et d'aménagement ;

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'une convention de mise à disposition de terrains avec RFF, dans le respect des objectifs et des conditions vus plus haut,
- AUTORISE monsieur le Président à signer la convention ci-annexée et tout document relatif à l'usage dudit terrain.

Fait à Dole,
Le 24 juin 2010,
Le Président,